



Ta Municipalité

Volume no 50, no 5 - mai 2025, Saint-Camille-de-Lellis

Mot de la mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

Nettoyage et embellissement,

Avec le beau temps, arrive le moment de faire le ménage du printemps, de nettoyer le terrain, entretenir arbres et arbustes, rafraîchir la peinture et, pour ceux qui le peuvent, démarrer un potager qui vous donnera des légumes bien frais. La Municipalité s'embellit, on le dit, alors continuons puisque c'est pour le mieux de tous! D'année en année, plusieurs d'entre vous en profitent pour faire des travaux d'entretien majeurs sur vos propriétés, ce qui fait que notre Municipalité est plus belle et accueillante. L'entretien des bâtiments améliore leur valeur et celle de votre voisinage. C'est aussi plus attrayant pour les visiteurs et pour ceux qui viendront s'installer comme nouveaux Camillois et Camilloises pour permettre à la Municipalité de reprendre de la vitalité. Comme chaque année, plusieurs bénévoles participeront à la plantation des fleurs en juin; si cela vous intéresse, vous êtes les bienvenus; vous pouvez vous adresser au bureau municipal. Pour la prochaine saison estivale, la Municipalité a conclu un contrat de service avec une entreprise de notre Municipalité, 9533-3761 Québec Inc. (M. Tommy Quirion), pour l'entretien complet des terrains.

Économie d'eau potable

Depuis 2011, un programme sur la gestion de l'eau potable est appliqué dans notre Municipalité. Ce programme est obligatoire pour toutes les Municipalités du Québec. Des données sont collectées plusieurs fois par mois par l'inspecteur municipal et transmises à Environex qui à son tour, transmet les résultats au ministère de l'environnement. L'objectif de 2025 pour l'ensemble du Québec est de 458 litres d'eau par jour/ par habitant.

Suite Économie d'eau potable

À la suite de la réfection des conduites d'aqueduc qui ont débuté en 2011-2012 et en 2017 pour les rues du village, conjointement aux mesures d'économie d'eau, nos résultats sont passés de médiocres (969 litres d'eau par habitant par jour en 2012) à très bon cette année, soit 277 litres d'eau par jour/habitant.

En 2011-2012, après les travaux pour améliorer les services d'aqueduc, les résultats se sont améliorés de 50 %. Le système devenu vétuste laissait s'écouler d'abondantes quantités d'eau potable. Si les résultats redeviennent au-dessus des normes attendues, des compteurs d'eau pourraient être imposés par le gouvernement. Pour éviter ces conséquences, la Municipalité continue de surveiller les fuites d'eau sur les systèmes en vue d'une constante amélioration. De plus, une réglementation préventive a été adoptée par le conseil municipal. Pensons ici au lavage des pavés extérieurs avec le boyau d'arrosage qui est interdit ou à l'arrosage en période de sécheresse.

Des publications de sensibilisation ont été faites pour vous inviter à ne pas laisser couler l'eau l'hiver pour éviter le gel; d'autres mesures devraient être appliquées pour résoudre ce problème. Tous les propriétaires sont invités à adopter des pratiques préventives comme installer des réducteurs de débit sur les robinets et les douches et changer les cabinets de toilette vétustes qui utilisent un grand volume d'eau ou qui coulent et gaspillent d'énormes quantités d'eau.

Achat de l'église par la Municipalité

Comme vous le savez déjà, la Municipalité est actuellement en processus d'achat de l'église. Les dernières étapes devraient être conclues d'ici la fin du mois de mai. Le personnel administratif de la Municipalité est en train de travailler sur une politique d'utilisation des lieux par les différents groupes qui y ont des usages, certains depuis longtemps. Toutes les personnes concernées seront informées des procédures d'accès et de gestion des lieux. De plus, le programme qui nous permettrait de procéder aux restaurations les plus urgentes est actuellement ouvert. Des discussions auront lieu lors du prochain conseil municipal sur le sujet.

Activités estivales

Voici les activités qui seront offertes à toute la population au cours des prochains mois. Je vous invite à participer en grand nombre, vous êtes les bienvenus, c'est toujours agréable d'y accueillir de nouvelles personnes!

- À confirmer : Verdissement du site et plantation d'arbres au camp le Refuge avec les élèves de l'École arc-en-ciel
- Jardin communautaire : un ajout de parcelles sera offert
- 23 juin : Fête Nationale
- 27 juin : début des soirées musicales tous les vendredis jusqu'au 29 août au parc de la Place du village
- Concours de photos *Les camps du coupe-feu des terres publiques*, en cours jusqu'au 15 juillet
- 19 juillet : samedi soir : Bienvenue aux nouveaux Camillois et Camilloises - soirée humour à la salle paroissiale
- 9 août : Tout le monde sur l'eau, au camp de la Rivière Saint-Jean
- 23 août : Camp Carter, exposition de photos et observation des étoiles
- 6 septembre : Fête des récoltes
- 13 septembre : pique-nique au Camp le refuge et inauguration des installations phase 1 du projet les Camps du Coupe-feu.
- Tournoi de balle (date à déterminer)

Et autres activités régulières des clubs FADOQ et Club Fermières

125^e anniversaire de fondation de notre Municipalité (le Comité est en action): surveillez bien les informations, plusieurs activités à venir

MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES QUI PERMETTENT LA TENUE DE CES BELLES ACTIVITÉS QUI CONTRIBUENT À LA VIE ACTIVE DE NOTRE COMMUNAUTÉ, UN GRAND

COUP DE CHAPEAU À TOUTES ET À TOUS



Votre mairesse, Rachel Goupil

.....
Permis de construction et de rénovation

Avec la saison estivale qui approche, si vous prévoyez faire des rénovations à votre maison (ex. toiture, revêtement, galerie, ajout d'une thermopompe ou autres) informez-vous auprès de votre municipalité avant de débiter pour savoir si vous avez besoin d'un permis.

Pour les constructions, demandez votre permis à l'avance, il y a un délai pour l'émission des permis. Cela vous évitera des problèmes

Vous pouvez contacter votre bureau municipal au 418-595-2233 poste 1122.

Le service d'urbanisme

Résolutions du conseil municipal adoptées le 5 mai 2025;

- Nous avons nommé la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateurs pour les années financières 2025-2026-2027. Le coût de la vérification comptable pour l'année 2025 sera de 24 000 \$, pour l'année 2026 sera de 25 000 \$ et pour l'année 2027 sera de 26 000 \$;
- Étant donné que l'emprunt est en bas de 100 000 \$, nous allons procéder de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Etchemins, pour un emprunt d'un montant de 90 397 \$ concernant l'acquisition d'un camion de service 4 X 4, année 2025 et au règlement d'emprunt numéro 549-2025. Le conseil municipal va informer le Ministère des Affaires municipales et des Régions que le financement de 90 397 \$ va se faire avec la Caisse Desjardins des Etchemins;
- Nous avons fixé le nouveau taux pour les frais de kilométrage à 0,640 \$/du kilomètre jusqu'à 8000 km et pour plus de 8000 km à 0,565 \$/du kilomètre, pour s'arrimer au taux de la MRC des Etchemins et du Conseil du trésor;
- Nous avons adopté le formulaire de plainte tel que présenté, nous allons le publier sur le site web de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;
- Nous avons adopté la nouvelle version de la politique d'achat local, Québec et Canada;
- Nous avons demandé un prix pour l'ajout du bâtiment de l'église, sise au 612, rue Principale, à notre couverture d'assurance avec la mutuelle FQM Assurances;
- Nous avons fixé le tarif à 100 \$ pour trois heures, de 9h à 12h, pour le contrat du dépôt de matériaux secs. Une annonce sera passée au bulletin municipal pour trouver un contractant;
- Nous allons procéder de gré à gré avec la compagnie Débroussaillement Adam Vachon, pour le débroussaillage des abords des rangs habités. Une liste des rangs à débroussailler sera préparée par M. Éric Prévost;
- Nous avons octroyé le contrat de confection de panneaux d'interprétation à la firme Les Nuages. Le coût de la soumission se chiffre à 22 660,00 \$;

(Suite) Résolutions du conseil municipal adoptées le 5 mai 2025;

- Nous avons octroyé le contrat de gré à gré à M. Aurélien Biet, pour la réalisation du projet d'hôtel à insectes dans le but de protéger les insectes pollinisateurs et de faire connaître aux enfants du camp de jour comment fonctionne la nature et les insectes qui contribuent à la pollinisation; ce projet s'inscrit dans le plan d'action du comité Cœur Villageois. Le coût du projet se chiffre à 2500 \$;
- Nous avons accepté l'offre de services de M. Chris Leclerc humoriste/ animateur, pour une soirée d'humour qui se tiendra le 19 juillet prochain. La durée du spectacle sera de 120 minutes avec trois humoristes de la relève en plus de l'animateur-humoriste. Cette activité est organisée pour souligner les nouveaux arrivants à Saint-Camille, en offrant un divertissement;
- Nous avons autorisé l'embauche de deux monitrices de terrain jeux pour la saison estivale 2025. Il s'agit de Mlle Mélia Couture et Mlle Alex-Ann Drouin qui travailleront au terrain de jeux et également au service de garde après les heures régulières du terrain de jeux, à raison de 2 heures par jour sur rotation l'une et l'autre;
- Nous avons octroyé une commandite de 150\$ à la Fondation du Coeur de la Beauce-Etchemins;

Votre conseil municipal

COLLECTE DU RECYCLAGE

EN RAISON DE LA JOURNÉE
NATIONALE DES PATRIOTES LE 19
MAI, LA COLLECTE DU RECYCLAGE
AURA LIEU LE JEUDI 22 MAI À
SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS.

Collecte spéciale !





Municipalité de Saint-Camille

727, rue Principale

Saint-Camille-de-Lellis , Qc, G0R

AVIS PUBLIC POUR DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, Mme Nicole Mathieu.

QUE lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 2 juin 2025, à compter de 19:00 heures, au 727, rue Principale, Saint-Camille-de-Lellis, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Identification du site concerné:

Matricule : 3049-54-5877;

Lot # 5 325 850 (zone 35-F, blanc);

725, 2e Rang

Nature de la demande:

La nature de la présente demande de dérogation mineure concerne une demande de permis de garage résidentiel dont la hauteur projetée excède la norme permise au règlement de zonage. Afin d'obtenir le permis souhaité, un processus de demande de dérogation mineure est enclenché pour autoriser la construction du garage d'une hauteur supérieure à la norme établie de 5m pour cette situation.

Effet de la demande:

La présente demande a pour effet de rendre réputé conforme un garage dont la hauteur projetée est de $\pm 5,39\text{m}$ contrairement à la norme maximale de 5m. La disposition réglementaire non respectée est l'article 7.2.1 du règlement de zonage no. 354. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

FAIT et DONNÉ à Saint-Camille, le 6-05-2025

Affiché le 6 mai 2025

Publié dans l'édition du journal municipal de mai 2025

Nicole Mathieu, Directrice générale

INFO BIBLIO MAI 2025

Nouveautés Adulte :

Freida McFadden	La femme de ménage voit tout tome 3
Marthe Laverdière	De la graine à la table
Eric Fouassier	Le bureau des affaires occultes tome 4
Marie-Bernadette Dupuy	Albane tome 3 Le sang des justes
Josée Ouimet	Un vent d'orage tome 3 La fin du monde
Marilou Addison	À perpétuité Tome 1 Approche
Steve Laflamme	La mémoire du labyrinthe
Joël Dicker	La très catastrophique visite du zoo
Liane Moriarty	Ici et maintenant
Maxime Leflaguais	Michel Côté et nous
Rose-Marie Charest	Ce que j'ai appris de vous...

Nouveauté Jeunesse:

Roman jeunesse	Lucie la mouffette qui pète et la Cotte Kit-Kot
Album	Le festin de mouffette
Album	Presto et Balthazar au pays des dinosaures

Libby – Magazine numérique

Saviez-vous que la bibliothèque vous offre un accès gratuit à des revues en ligne? Simple et facile à utiliser, vous adopterez rapidement cette nouvelle façon de consulter vos magazines. La ressource en ligne Libby vous offre un accès numérique privilégié à plus de 3 000 magazines, comme 7 Jours, Les Idées de ma maison, Science & Vie, Coup de Pouce et National Geographic. Avec Libby, vous pouvez emprunter autant de revues que vous le voulez. Il n'y a pas de retard, aucune amende, et le service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7! Pour utiliser Libby, passez à la bibliothèque ou rendez-vous au www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/libby. Pour y accéder, vous devrez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP. Une fois inscrit, vous pourrez télécharger l'application Libby, disponible dans l'App Store et sur Google Play.

CONTRAT POUR LE SITE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

La municipalité de Saint-Camille est à la recherche d'un responsable pour le site du dépôt de matériaux secs, pour la période estivale 2025. C'est un poste pour travailleur autonome à forfait.

Description des tâches

S'occuper de l'entretien du site du dépôt de matériaux secs;

Faire la saisie des données des personnes utilisant le site;

Devront suivre les formations requises.

Qualifications requises

- Posséder une certaine expérience dans les activités manuelles;
- Aimer travailler à l'extérieur;
- Posséder les qualités suivantes : de la débrouillardise, du leadership et de l'entregent;

Être honnête;

Conditions du contrat

- 3 heures/semaine pendant la période estivale, tous les samedis matin de 9h à 12h, dès que possible;
- Être disponible pour une formation obligatoire;
- Être honnête;
- Salaire forfaitaire, selon les conditions du contrat.
- Les personnes intéressées devront faire parvenir leur offre de services avec une lettre de présentation.

À remettre au plus tard, le vendredi 30 mai 2025 à 12h, au bureau municipal, au 727 rue Principale à Saint-Camille ou par courriel au mustcam@sogetel.net à l'attention de madame Nicole Mathieu.

**125^e anniversaire de notre village
Invitation à la mobilisation communautaire**



Du 15 au 18 juillet 2027, notre village soulignera un moment d'une grande importance: **le 125^e anniversaire de sa fondation**. Ce jalon historique mérite d'être célébré avec fierté, dignité et enthousiasme. Pour ce faire, le comité organisateur prépare une série d'activités festives, culturelles et rassembleuses destinées à toute la population. Afin d'assurer le succès de ces célébrations, nous faisons appel à la générosité et à la participation de l'ensemble de la communauté. **Des activités de financement seront organisées au cours des prochains mois** et votre implication sera essentielle pour offrir un événement mémorable, à la hauteur de l'héritage de notre village.

Nous sollicitons votre appui de différentes façons :

- En prenant part aux activités de financement (soupers, tirages, événements communautaires, etc.)
- En achetant un calendrier
- En faisant un don, petit ou grand, qui contribuera directement à la réalisation des festivités
- En vous joignant à notre équipe de bénévoles
- En diffusant l'information dans votre entourage

Chaque geste compte. Ensemble, donnons vie à un 125^e anniversaire à l'image de notre communauté : dynamique, solidaire et fière de son histoire.

Nos prochaines activités en 2025 :

- ⇒ 9 août : Soirée ciné-parc
- ⇒ 17 août : Après-midi danse country
- ⇒ 19 septembre : Bingo
- ⇒ ...

Pour obtenir plus d'informations ou pour vous impliquer, nous vous invitons à communiquer avec nous : fete125e.st.camille@gmail.com

Votre engagement fera toute la différence. Merci de contribuer à cette belle aventure collective!

Le Comité du 125^e

Appel à tous les photographes – amateurs ou passionnés ! 📷



Dans le cadre des festivités entourant le **125^e anniversaire de Saint-Camille**, nous préparons la **2^e édition de notre calendrier annuel**, qui mettra en lumière la beauté, l'histoire et la vie de notre Municipalité à travers les saisons.

Nous invitons toute la population de Saint-Camille et des environs à **soumettre des photos** qui illustrent ce que Saint-Camille représente pour vous :

- 🌳 paysages (les 4 saisons);
- 🏠 scènes de vie;
- 🏰 lieux historiques;
- 👤 moments marquants; et tout ce qui capture l'essence de notre communauté.



Que vous soyez photographe amateur ou que vous ayez simplement un coup de cœur dans vos albums, **chaque regard compte ! 📷**

- 📅 **Date limite pour soumettre vos photos : 15 septembre 2025;**
- 📬 **Envoyez-les à : Bibliothèque municipale, 611, rue Principale à Saint-Camille;**
- 📏 **Format recommandé : format 5 x 7 sur papier photo, orientation paysage (max 10 photos/personne);**
- 📄 **Numérotez et indiquez le descriptif de vos photos sur une feuille.**

Les photos sélectionnées figureront dans le **calendrier 2026 du 125^e**, dont les ventes contribueront au financement des activités commémoratives.

Merci de faire partie de cette belle aventure collective ! **Ensemble, faisons rayonner notre Municipalité!** 💖

Votre comité du 125^e

Appel à Bénévoles – 125^e Anniversaire de Saint-Camille



En juillet 2027, notre cher village célèbrera un événement historique : son **125^e anniversaire!** Pour faire de cette célébration un moment inoubliable pour tous, nous avons besoin de **vous!**

✦ **Nous recherchons des bénévoles dynamiques, créatifs et motivés** pour faire partie des **comités organisateurs** de cet anniversaire exceptionnel. Que vous ayez une heure par semaine ou un peu plus de temps à offrir, toute aide est précieuse.

👉 **Les comités organisateurs (à former) sont les suivants:**

- Soirée retrouvailles
- Logistique et accueil
- Histoire et patrimoine
- Communications et médias sociaux
- Décorations et ambiance
- Partenariats et financement

♥ C'est une belle occasion de vous impliquer dans votre communauté, de rencontrer d'autres passionnés et de contribuer à un projet porteur de fierté pour tout le village!

✉ **Intéressé(e)?** Pour plus d'informations ou pour vous inscrire en mentionnant le comité qui vous interpelle, écrivez-nous à : fete125e.st.camille@gmail.com.

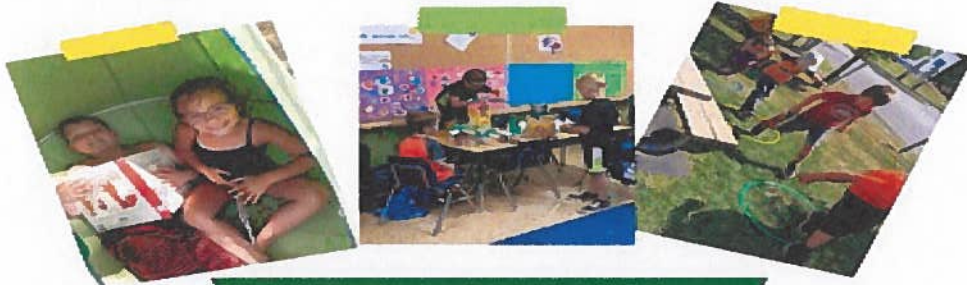
Ensemble, faisons de ce 125^e anniversaire une célébration mémorable!
Merci de faire partie de cette belle aventure communautaire!

Votre comité du 125^e



CAMP DE LECTURE

Pour les futurs 1ère et 2ième année



Lire, bricoler, jouer et s'amuser

Pour rafraîchir tes connaissances avant la rentrée scolaire,
tu es invité(e)
à un comp estival où l'amour des livres te sera transmis.

Facebook Camp Kialulira



Une bonne action,
un impact immense

Devenez bénévole!

1 833 830-7500 • benevolatensante.ca

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Fête des récoltes 2025

Pour une 7^e année, les membres du comité Place du village organisent la Fête des récoltes le samedi 6 septembre prochain, de 9h30 à 12h, au parc de la Place du village.



Les producteurs locaux, ainsi que les citoyens qui entretiennent un jardin pour le plaisir, sont invités à participer à cet événement.

Nous sommes persuadés qu'il sera agréable, cette année encore, de vivre cette journée en votre compagnie.

Pour vous inscrire, contactez les membres du comité : Stéphanie DeBlois, Denise Laverdière et Noël Couture.

.....

Avis IMPORTANT – Mise aux normes des piscines résidentielles : Formulaire d'auto-déclaration à compléter OBLIGATOIREMENT

Dès le **30 septembre 2025**, de nouvelles normes concernant les piscines résidentielles entreront en vigueur partout au Québec, et ce, peu importe leur année d'installation, afin de prévenir les noyades de jeunes enfants.

Pour permettre à la municipalité d'évaluer si vos installations actuelles sont conformes au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, nous vous demandons de **compléter le formulaire d'auto-déclaration** qui vous a été émis **et de nous le retourner par courriel, par la poste ou directement au bureau municipal, et ce, avant le 1^{er} juillet 2025.**

***Si vous n'avez pas reçu votre formulaire, veuillez contacter la Municipalité.**



REGLEMENT SUR LA SECURITE DES PISCINES RESIDENTIELLES

DOCUMENT SYNTHESE RESUMANT LES NORMES DU REGLEMENT A L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences appliquées aux piscines résidentielles en vertu du Règlement. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la page Web du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du Règlement et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
 - installer un plongoir;
 - construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse entourant sur une piscine.
- Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le Règlement.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

PISCINES VISÉES

Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles entières pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le Règlement ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et aux bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.

Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.

Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm;
- il importe de vérifier auprès de votre municipalité si un règlement particulier s'applique au sujet de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.

RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.





ciSSsca.com/fa

Vous? Famille d'accueil? Et pourquoi pas!

En devenant famille d'accueil, vous offrez à un enfant la chance de grandir dans un environnement stable et aimant. Vous contribuez à son développement et à son bien-être, tout en bénéficiant d'un soutien continu de la part du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches. Les familles d'accueil jouent un rôle crucial dans la vie de ces enfants en prenant soin d'eux, en développant leur autonomie, en leur redonnant confiance et plus encore.

Que vous soyez une personne seule, un couple ou une famille, vous pouvez devenir famille d'accueil. En tant que telle, vous :

- Accueillez un enfant en difficulté dans votre résidence principale;
- Répondez aux besoins de l'enfant en favorisant une relation de type parental;
- Êtes disponible pour l'enfant, comme l'est une famille, en créant un milieu de vie chaleureux et encadrant, et ce, pour une période indéterminée;
- Offrez des conditions de vie et un environnement propices à sa sécurité et à son développement.

Devenez **famille d'accueil** et changez la vie d'un jeune



Nos protégés, âgés de 0 à 17 ans, peuvent présenter des défis variés : trouble de l'attachement ou de l'attention avec ou sans hyperactivité, déficience intellectuelle ou physique, trouble du spectre de l'autisme. Ils peuvent aussi avoir été victimes d'abus sexuel ou physique ou encore avoir été exposés à de la violence familiale.

Pour plus d'information sur les responsabilités et sur le processus pour devenir famille d'accueil, visitez le ciSSsca.com/fa et visionnez la séance d'information.

DON D'ARBRES ANNUEL - VERDISSONS NOTRE VILLAGE

Dans le cadre du mois de l'arbre et de la forêt, la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, en collaboration avec le comité Village Fleuri, organise une activité de distribution d'arbres et un dépliant sur la plantation. L'événement se tiendra le samedi 24 mai 2025, de 10h à 12h, au parc de la Place du Village, au 611, rue Principale. Notez que les quantités sont limitées.



Bienvenue à tous !

Le Conseil Municipal !

23
JUN
2025

Fête Nationale à
St-Camille

16 h Ouverture du site

16 h 30 à 23 h Viens déguster la
poutine Festi-Quad

Jeux gonflables, maquillage pour
les enfants et musique
d'ambiance

18 h 30 Musique avec Tandem

20 h 30 Discours patriotique

21 h On termine la soirée avec
Tony Bolduc

Feu de joie et bar sur place

**La fête se déroulera au terrain des loisirs
et en cas de pluie l'événement se déroulera à
l'intérieur (lieu à reconformer).



Tandem



Lundi
26
Mai



Distribution de plantes

école
arc-en-ciel

Les petits jardiniers de la classe de maternelle
ont mis les mains dans la terre et préparé de
jolies pousses avec amour et patience.

- Ils viendront les distribuer dans le village le lundi 26 dès 10h10. Nous serons au restaurant Le Camillois vers 10h30.
- En cas de pluie, l'activité sera remise à mardi 27 mai.
- Vous voulez une plante ? Vous n'avez qu'à être à l'extérieur lors de leur passage dans une rue près de l'école.

Une belle occasion de faire entrer un
peu de verdure chez vous, offerte
avec le sourire par nos jeunes élèves !

